



Mairie
3 rue du Nouveau Monde
14600 Gonneville-sur-Honfleur

ARRETE SUR LA CIRCULATION

Du 25/04/2016 au 02/05/2016

Chemin des Monts

Je soussigné, Dominique Le Sauvage, Maire de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 à L.2212-5, L.2213-2, L.2213-3 § 2213-6,

VU le Code de la Route, notamment en son article R 225,

VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

**VU les travaux de branchement ERDF pour le raccordement de M. IVANICA BOGDAN
Pour la réalisation d'une boîte sur l'accotement de route (4 mètres de terrassement) – SANS
TRAVERSEE DE ROUTE**

Effectués **à partir du 25/04/2016 pour 7 jours**

Par l'entreprise **EDTPE
9 RUE DE LA LIBERATION
14100 SAINT DESIR**

A R R E T E

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée par feux tricolores

ARTICLE 2 : Des panneaux de circulation seront mis en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : **L'entreprise ne doit pas effectuer de traversée de route**

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commissaire de Police, Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à GONNEVILLE SUR HONFLEUR,

Le 21/04/2016

Le Maire,

Dominique LE SAUVAGE

